

» PRESSE NATIONALE

Politique 



APRÈS LES LÉGISLATIVES DU 27 DÉCEMBRE 2025 : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL OUVRE LA PHASE DU CONTENTIEUX

Le Conseil constitutionnel a ouvert, le mardi 30 décembre 2025, le contentieux relatif aux élections législatives du 27 décembre. Le lundi 29 décembre 2025, la Commission électorale indépendante (CEI) a proclamé les résultats provisoires de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 27 décembre 2025. Conformément à l'article 101 du code électoral, le Conseil constitutionnel informe les candidats qu'ils disposent d'un délai de cinq (05) jours à compter de cette proclamation pour présenter leurs réclamations ou observations en dix (10) exemplaires originaux. Lesdites réclamations ou observations adressées au Conseil constitutionnel devront être déposées au Secrétariat général dudit Conseil, sis 22, Boulevard Carde, Abidjan-Plateau. À l'expiration du délai de cinq (05) jours, soit le lundi 05 janvier 2026 à 00 heures, plus aucune réclamation ou observation ne sera reçue.



APRÈS LES LÉGISLATIVES : LA VICE-PRÉSIDENCE ET LE GOUVERNEMENT BIENTÔT DISSOUTS

La deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale ferme ses portes, ce mercredi 31 décembre 2025. Les nouveaux députés élus rentreront en fonction le 19 janvier prochain en la faveur de l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2026 avec les nouveaux députés élus. Quarante-huit heures avant cette rencontre, les dispositions constitutionnelles recommandent que soient mises en veilleuse les activités de la Vice-présidence de la République, du Premier Ministre, ainsi que des membres de son gouvernement, sans oublier certains directeurs généraux élus députés lors du scrutin législatif du 27 décembre dernier. Il s'agit d'éviter toute incompatibilité entre ces différentes fonctions et celle de député. Ainsi, tous les nouveaux députés seront autorisés à participer à cette première session ordinaire. Le Président de la République procédera par la suite à la nomination du Vice-président, du Premier ministre et du gouvernement.



ASSEMBLÉE NATIONALE : CLAP DE FIN POUR LES DÉPUTÉS DE LA LÉGISLATURE 2021-2025

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire vit, ce mercredi 31 décembre 2025, un moment chargé de symboles avec la clôture de la deuxième session ordinaire de l'année. Cette cérémonie solennelle, qui marque également la fin de la législature 2021-2025, sera ponctuée par une allocution du président de l'institution, Adama Bictogo. Ce rendez-vous institutionnel survient six mois après la clôture de la première session ordinaire de 2025, intervenue le lundi 30 juin. À l'époque, les travaux parlementaires s'étaient achevés sur l'adoption de 23 projets et propositions de loi touchant des secteurs clés tels que la santé, l'environnement et l'économie. La séance de ce 31 décembre a une portée particulière. Elle consacre le départ définitif de l'hémicycle des députés non-reconduits à l'issue des dernières élections législatives. Les députés concernés cèdent la place à une nouvelle génération de parlementaires.



OPÉRATIONS DE REMBLAYAGE SUR LE DOMAINE FLUVIO-LAGUNAIRE À ABIDJAN : LE MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION FAIT DES PRÉCISIONS

Dans un communiqué rendu public, le mardi 30 décembre 2025, le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) informe le public qu'il a pris connaissance des publications et réactions circulant sur les réseaux sociaux et dans certains médias concernant des opérations de remblayage du domaine fluvio-lagunaire dans certaines zones du District d'Abidjan. Le ministère précise que le domaine fluvio-lagunaire relève du domaine public de l'État et est régi par un cadre juridique et institutionnel spécifique. La gestion, l'autorisation, le contrôle et la police des opérations de remblayage et de dragage sur ce domaine relèvent exclusivement des autorités compétentes en matière maritime, conformément aux textes en vigueur. A ce titre, le MCLU indique qu'aucune autorisation relative à de tels travaux n'a été délivrée par ses services.



SOUTIEN CONSTANT DE L'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS : ALASSANE OUATTARA RÉAFFIRME UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a, de nouveau, posé un acte fort à haute portée politique et symbolique en direction des anciens combattants et des veuves de combattants disparus. Le lundi 29 décembre 2025, à la Maison du combattant, à Abidjan-Plateau, ces derniers ont reçu, au cours d'une cérémonie, des dons en vivres ainsi qu'un appui financier offerts par le Chef de l'État. Cet acte traduit la volonté du pouvoir exécutif, par l'intermédiaire du ministère d'État, ministère de la Défense que dirige Téné Birahima Ouattara, de maintenir la reconnaissance nationale envers ceux qui ont servi la Côte d'Ivoire au prix de lourds sacrifices. À travers cette initiative, le Président Alassane Ouattara réaffirme une constante de son action politique : inscrire la solidarité et la mémoire collective au cœur de la gouvernance.



COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-USA / TRANSFORMATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ : UN ACCORD DE PLUS DE 272 MILLIARDS FCFA SCELLÉ

La Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique ont franchi une nouvelle étape dans le renforcement de leur partenariat stratégique avec la signature, hier mardi 30 décembre 2025, à la Primature, d'un important accord de coopération dans le domaine de la santé. D'un montant global d'environ 272 milliards de FCFA, l'accord a été conclu sous la présidence du Premier Ministre, ministre des Sports et du Cadre de vie, Robert Beugré Mambé. Le document a été paraphé par les ministres ivoiriens des Finances et du Budget, Adama Coulibaly, et de la Santé, de l'Hygiène publique et de la CMU, Pierre Dimba, ainsi que par l'ambassadrice des États-Unis en Côte d'Ivoire, Jessica Davis Ba. Inscrit dans la nouvelle stratégie mondiale de santé des États-Unis, dénommée America First, cet accord consacre une évolution majeure vers un modèle de financement axé sur la responsabilité partagée et la mobilisation accrue des ressources nationales.



CMU, ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DIALOGUE SOCIAL... : LA CÔTE D'IVOIRE A ENREGISTRÉ DES PROGRÈS EN 2025

La Côte d'Ivoire sous la gouvernance du Président Alassane Ouattara connaît un développement sans précédent dans plusieurs secteurs. Ainsi, atteindre 23 millions d'enrôlés à la Couverture maladie universelle (CMU) constitue bien plus qu'un indicateur statistique. C'est l'aboutissement d'une vision politique assumée, d'une stratégie de communication rigoureuse et d'une mobilisation opérationnelle continue, portées par le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale. Ce, à travers sa Direction de la Communication, en étroite synergie avec les équipes techniques et de terrain de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Par ailleurs, le dispositif du ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage comptait en 2011, 66 Établissements Publics. En 2025, le dispositif passe à 76 établissements publics de formation professionnelle avec l'ouverture de plusieurs

lycées techniques et professionnels. Le dialogue social, ainsi que plusieurs autres domaines ont connu de réels progrès en cette année 2025.



MOBILITÉ EN PÉRIODE DE FÊTE : LA SITUATION À DES CARREFOURS

Depuis le 22 décembre 2025, l'Autorité de la Mobilité urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA) a déployé un dispositif de gestion de la circulation à des carrefours stratégiques dans le Grand Abidjan. L'objectif étant de lutter contre la congestion du trafic routier sur les principales voies de circulation pendant la période de fin d'année. La présence de ces agents contribue à rendre la circulation relativement fluide. Outre le déploiement des agents en charge d'assurer la fluidité du trafic, l'AMUGA initie, depuis le lundi 29 décembre 2025 jusqu'au vendredi 2 janvier 2026, une campagne de sensibilisation Télé et Radio aux bonnes pratiques de mobilité. Pour des fêtes sans bouchons, l'Autorité de la mobilité urbaine invite à éviter les stationnements anarchiques sur les voies publiques, aux carrefours, aux abords des grandes surfaces et lieux de cultes et maquis.



APRÈS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE 4 À 7 MOIS : N'GUESSAN KOFFI REMET DES CQP À DES APPRENANTS DANS 7 MÉTIERS DES TICS

Le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage a organisé, au foyer du Lycée technique d'Abidjan-Cocody, le mardi 30 décembre 2025, la cérémonie de remise officielle de Certificats de qualification professionnelle (CQP) de la première cohorte d'Abidjan de 128 personnes. Ce, dans le cadre du projet pilote de formation-insertion aux métiers des Technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'École de la 2e chance (E2C-TIC). La cérémonie était présidée par le ministre N'Guessan Koffi, qui a souligné qu'il s'agit d'**« un dispositif opérationnel fondé sur les référentiels métiers-compétences, la certification professionnelle, l'alternance entre formation et immersion en entreprise, et l'arrimage systématique des formations aux besoins réels du secteur productif, notamment le secteur privé »**.



POLLUTION DES PLAGES À GRAND BASSAM, AZURETTI, MODESTE ET MONDOUKOU : LES MESURES PRISES

Le ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, Jacques Assahoré Konan, informe qu'un déversement accidentel de produits pétroliers est survenu, le samedi 27 décembre 2025, à 22h05, lors de la phase test de déchargement de pétrole brut léger sur le site de la Bouée 2 de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) située à Vridi, dans la commune de Port-Bouët dans un communiqué rendu public le lundi 29 décembre 2025. Cet incident a entraîné une pollution partielle des plages environnantes à Grand Bassam, Azuretti, Modeste et Mondoukou. Le ministère indique que, dès la constatation de l'incident, les dispositifs d'intervention d'urgence ont été immédiatement activés en collaboration avec les services techniques, dont le CIAPOL, ainsi que les équipes spécialisées en lutte antipollution de la SIR. Pour contenir cette pollution, il précise la mise en place de barrages flottants, le déploiement d'équipes spécialisées pour la récupération des hydrocarbures, la surveillance continue de la qualité des eaux et du littoral, entre autres.



DÉVERSEMENT DE PRODUITS D'HYDROCARBURES : LA DGAM FAIT SUSPENDRE LA PÊCHE ET LA BAIGNADE À AZURETTI ET À MODESTE

La Direction générale des Affaires maritimes (DGAM) a fait suspendre, depuis le dimanche 28 décembre 2025, les activités de pêche et de baignade, dans les villages d'Azuretti et de Modeste, dans le département de Grand-Bassam, selon un communiqué signé le lundi 29 décembre 2025 du Directeur général adjoint des Affaires maritimes chargé des Affaires opérationnelles, l'administrateur des Affaires maritimes et portuaires, le colonel Sékou Sanogo. Ce, sur instruction du ministre des Transports, Amadou Koné, et du ministre délégué auprès du ministre des Transports, chargé des Affaires maritimes, Serey Doh. Ceux-ci ont demandé à la DGAM de mettre en œuvre tous les moyens opérationnels destinés à

apporter la réponse à la pollution née du déversement accidentel de produits d'hydrocarbures.



INAUGURATION DU PREMIER COMMISSARIAT DE POLICE : LE MAIRE DE TAFIRÉ SE FÉLICITE DE LA RÉALISATION DE CET OUVRAGE STRATÉGIQUE

Le maire de la commune de Tafiré, Coulibaly Sounkalo, a salué, vendredi 26 décembre 2025, l'inauguration officielle du tout premier commissariat de police de la localité, qu'il a qualifiée d'« étape majeure » dans le renforcement de la sécurité et le développement harmonieux de la commune. Selon le premier magistrat de la commune, la mise en service de cette infrastructure répond à une attente pressante des populations, soucieuses de vivre dans un environnement marqué par la quiétude, la confiance et la sérénité. « Cet ouvrage vient consolider de manière significative la sécurité des personnes et des biens, tout en installant durablement un climat de paix au sein de notre commune », a déclaré M. Coulibaly, en présence, entre autres, du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le général de corps d'armée Vagondo Diomandé, ainsi que de nombreuses autorités administratives, politiques, militaires et coutumières.



TOURISME : LA CÔTE D'IVOIRE DÉVOILE SES ATOUTS EN CHINE

Un solide pont entre tradition et modernité, pour booster l'intérêt des visiteurs chinois en Côte d'Ivoire et vice-versa ! C'est l'intérêt de la présentation de l'événement « Voici la Sublime Côte d'Ivoire », coorganisé par le Bureau du Tourisme et des Loisirs de la Côte d'Ivoire en Chine, en partenariat avec China Travel Group, le 19 décembre dernier, au Musée des Arts Africains du Golfe de Guinée, à Beijing en Chine. L'événement visant à présenter les atouts touristiques de la destination ivoirienne a été l'occasion, pour Mme Frédérique Ada-Kouassi, directrice du Bureau du Tourisme et des Loisirs de la Côte d'Ivoire en Chine, de mettre en avant « Sublime Côte d'Ivoire », la stratégie nationale de développement touristique. Cela, à travers la présentation des opportunités d'investissement dans le secteur touristique.



ACTES MÉDICAUX : L'ÉTAT AFFINE LES BASES D'UNE TARIFICATION PLUS JUSTE

Un atelier de restitution de l'étude sur les coûts des actes médicaux s'est tenu, le vendredi 19 décembre 2025, à Abidjan-Cocody, réunissant acteurs institutionnels, partenaires techniques et experts du secteur. A l'ouverture des travaux, Pr Soro Kountélé Gona, directeur de cabinet adjoint du ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, représentant le ministre Pierre Dimba, a rappelé que cette initiative intervient alors que le pays met en œuvre des réformes majeures, notamment la réforme hospitalière et la Couverture maladie universelle (CMU). Selon lui, l'étude vise à mieux comprendre le coût réel de production des actes de santé dans les établissements publics, privés et confessionnels, afin d'orienter efficacement les décisions publiques. Il a également souligné que l'atelier constitue « une étape clé de dialogue et d'appropriation collective des résultats », appelant à des échanges constructifs.



SECTEUR DE LA SANTÉ : 1 743 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ILLÉGAUX FERMÉS SUR LA PÉRIODE 2022-2025

A ce jour, 1 743 cliniques illégales ont été fermées. C'est le bilan de l'opération « Zéro clinique » conduite sur la période de 2022 à 2025. La directrice des établissements privés et professions sanitaires, Dr Marie-Josèphe Bitty a livré cette information lors d'une conférence de presse à Abidjan-Plateau, le mardi 23 décembre 2025. « Nous sommes aujourd'hui à zéro clinique illégale en Côte d'Ivoire sur les 80 % identifiés et annoncés au départ. Car d'une part, des établissements sont fermés et d'autre part, certains sont maintenant dans la légalité car, détenteurs d'une autorisation », a-t-elle précisé. Plus de 1 500 cliniques ont reçu des arrêtés d'autorisation d'exercer. Elle a annoncé le suivi des retombées de cette opération pour la préservation des acquis : « Il est essentiel de maintenir la pression, d'impliquer les populations et de multiplier les actions de proximité pour détecter et fermer toute structure ne répondant pas aux normes ».

CAN 2025 - FAÉ EMERSE AVANT LE DERNIER MATCH DU GROUPE F : « NOUS ALLONS JOUER COMME SI NOUS N'ÉTIONS PAS QUALIFIÉS »

En conférence de presse d'avant-match, le mardi 30 décembre 2025, au Grand Stade de Marrakech, le sélectionneur ivoirien, Faé Émerse, a clairement affiché l'ambition des Éléphants : terminer en tête du groupe F de la CAN 2025. Pour y parvenir, la Côte d'Ivoire devra s'imposer face au Gabon, ce mercredi 31 décembre, à l'occasion de la troisième et dernière journée de la phase de groupes. Accompagné d'Oumar Diakité, le technicien ivoirien a insisté sur l'état d'esprit avec lequel son équipe abordera cette rencontre décisive. Bien que déjà qualifiée pour le tour suivant, la sélection ivoirienne entend jouer ce match avec le même engagement et la même exigence que si la qualification était encore en jeu. « Nous allons jouer comme si nous n'étions pas qualifiés... L'objectif est de terminer en tête de ce groupe F pour pouvoir jouer notre 8e de finale ici à Marrakech », a souligné Faé Émerse.



VU SUR LE NET

NOUVEL AN 2026 : LE PONT DE GAULLE FERMÉ CE 31 DÉCEMBRE POUR LES FEUX D'ARTIFICE (OFFICIEL)

À l'occasion du grand spectacle pyromusical organisé par le District Autonome d'Abidjan, d'importantes restrictions de circulation toucheront le Pont De Gaulle, ce mercredi ce 31 décembre 2025, a appris Abidjan.net de source officielle. Les usagers de la route feront face à un plan de circulation spécial pour la soirée du réveillon, en raison du spectacle pyrotechnique qui se tiendra sur la Baie lagunaire du Palais de la Culture, le Pont De Gaulle sera soumis aux restrictions suivantes. Selon une note du district autonome d'Abidjan, la fermeture à la circulation débutera dès 17h00 avec un accès restreint. Ensuite, à 22h00, la fermeture complète et totale du pont jusqu'à la fin des festivités. Il est fortement conseillé aux automobilistes de privilégier le Pont Félix Houphouët-Boigny ou le Pont Henri Konan Bédié pour leurs déplacements entre le Nord et le Sud de la capitale économique durant la soirée.

JUSTICE : SIX NOUVEAUX COMMISSAIRES DE JUSTICE PRÊTENT SERMENT DEVANT LA COUR D'APPEL DU PLATEAU

La Chambre nationale des Commissaires de Justice de Côte d'Ivoire (CNCJ-CI) a procédé, le mardi 30 décembre 2025, à la cérémonie de prestation de serment de six nouveaux commissaires de justice, au cours d'une audience solennelle tenue dans la salle d'audience de la Cour d'appel du Plateau. Nommés par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Sansan Kambilé, après dix années de service et conformément aux critères fixés par la loi, les nouveaux promus ont officiellement intégré le corps des commissaires de justice devant les autorités judiciaires et leurs pairs. La cérémonie était présidée par le président de la chambre à la Cour d'appel d'Abidjan, Arsène Joseph Gnamien. Les nouveaux commissaires de justice sont notamment Me Kossouon Kra Ali, Me Oumar Khonté, Me Bouaké Karamoko, Me Zanli Bi Toa Charles, Me Aman Kouadio Georges et Me Mamadou Soumahoro.

INCIVISME ROUTIER À ABIDJAN : LA POLICE SPÉCIALE TRAQUE L'ALCOOL AU VOLANT EN CETTE FIN D'ANNÉE

L'incivisme routier demeure une préoccupation majeure à Abidjan, particulièrement en période de fêtes de fin d'année, marquée par une hausse notable des comportements à risque sur les routes. Dans ce contexte, la Police spéciale de sécurité routière (DPSSR) a intensifié ses actions de contrôle, avec des résultats révélateurs. Entre le 26 et le 28 décembre 2025, cinq conducteurs ont été interceptés et testés positifs à l'alcool au volant lors d'opérations menées dans les communes de Yopougon, Marcory et

Koumassi. Selon les informations communiquées le lundi 29 décembre 2025 par le Commissaire Divisionnaire Major Touré Abdul-Kader, Directeur de la DPSSR, les taux d'alcoolémie relevés chez ces conducteurs indélicats variaient de 0,86 g/l à 2,58 g/l de sang, bien au-dessus du seuil tolérable fixé à 0,8 g/l en Côte d'Ivoire. Ces chiffres traduisent la dangerosité de la conduite sous l'emprise de l'alcool et les risques élevés encourus aussi bien par les auteurs que par les autres usagers de la route.

» AGENCE DE PRESSE

Economie ⓘ



DES LIGNES DE TRANSPORT LAGUNAIRE DE LA SOTRA PROVISOIUREMENT SUSPENDUES SUITE À UN INCENDIE QUI A DÉTRUIT DEUX BATEAUX-BUS

Le trafic lagunaire assuré par la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) est temporairement interrompu à la suite d'un grave incendie qui a ravagé deux bateaux-bus dans la nuit du mardi 30 décembre 2025 à la gare lagunaire de Treichville. Selon un communiqué officiel de la SOTRA, le sinistre s'est déclaré aux environs de 22h15 à bord du bateau-bus Anoumabo (immatriculation 4054), alors qu'il était amarré au quai. Alertés, les agents de la police spéciale de la SOTRA ont immédiatement saisi le Groupement des sapeurs-pompiers militaires (GSPM). Malgré la rapidité de l'intervention, le feu s'est propagé à une seconde embarcation, le bateau-bus Taboutou (4060), stationné à proximité. Les deux unités ont été entièrement détruites par les flammes. Aucune perte en vie humaine ni blessé n'est toutefois à déplorer, a précisé la société de transport public. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les causes exactes du sinistre.



RÉTRO 2025 : UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOLIDE SOUTENUE PAR LE DYNAMISME DES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE

L'économie ivoirienne continue d'afficher une croissance solide en 2025, avec un produit intérieur brut (PIB) projeté à 6,5%, contre 6,0% en 2024. Cette performance repose sur la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2021-2025 ainsi que sur le dynamisme soutenu des secteurs secondaire et tertiaire. Selon le ministre des Finances et du Budget, Adama Coulibaly, l'inflation se situerait à 1,8% en 2025, bien en deçà des 3,5% enregistrés en 2024, tandis que le déficit budgétaire serait contenu à 3,0% du PIB, contre 4,0% l'année précédente. Le pays maintient ainsi une inflation inférieure au seuil communautaire de 3%. En 2025, le risque de surendettement demeure modéré grâce à la solidité du système bancaire et à la politique monétaire prudente de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La dette publique devrait légèrement diminuer en proportion du PIB tout en restant soutenable.

Société ⓘ



VERS LA REDYNAMISATION DE LA COLLABORATION ENTRE LE CSRS ET LE CNRA

Le Centre suisse de recherche scientifique (CSRS) en Côte d'Ivoire envisage de redynamiser sa collaboration scientifique sur le terrain avec le Centre national de recherche agronomique (CNRA), pour transformer leur proximité géographique en "une force de frappe scientifique" au service du développement du pays. Le directeur général du CSRS, Pr Inza Koné, a exprimé cette ambition lors de la 2e édition de la Journée scientifique institutionnelle organisée, le 17 décembre 2025, au terrain de football du Centre national de recherche agronomique (CNRA) sis à Adiopodoumé. "Le cadre est tout créé pour faciliter les échanges futurs... Nous avons eu des collaborations au passé. Il y a encore des collaborations aujourd'hui mais pas avec l'intensité souhaitée. Nous appelons cette collaboration de tous nos vœux, entre le CSRS, le CNRA et l'Institut Pasteur", a déclaré Pr Inza Koné.



Restez connectés à l'actualité du gouvernement
en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



Centre d'appel
du Gouvernement



Pour toute information, prière contacter le Centre d'information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 22 03 90 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.

L'ACTUALITÉ GOUVERNEMENTALE À PORTÉE DE CLIC !

Avec www.gouv.ci,
accédez à l'essentiel de la vie publique : décisions
des Conseils des ministres, démarches administratives,
actualité nationale.



www.gouv.ci

www.gouv.ci - Une information publique, officielle et fiable